

**COMPTE-RENDU DE VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE
NATIONAL DE FRESNES EN DATE DU 19 FEVRIER 2025**

PARTIES PRESENTES	
Madame le Bâtonnier Yolaine BANCAREL	
Monsieur Augustin BELO, Membre du Conseil de l'Ordre	
Madame	Directrice de l'EPSNF
Madame	Directrice adjointe en charge du secteur hospitalier
Monsieur	, Major en charge de l'infrastructure
Madame	, Responsable du département d'information médicale en charge de la coordination des archives médicales et du secrétariat centralisé
Madame	, Ingénieur hospitalier

Madame le Bâtonnier Yolaine BANCAREL et Monsieur Augustin BELO, Membre du Conseil de l'Ordre, ont procédé le 19 février 2025 entre 14h et 17h à la visite de l'Etablissement public de santé national de FRESNES en application de l'article 719 du Code de procédure pénale ouvrant la possibilité au Bâtonnier et ses délégués de visiter à tout moment les lieux de privation de liberté de son ressort.

Par courtoisie, cette visite a été annoncée en amont à Monsieur le Procureur de la République.

Après s'être présenté au Major en charge de l'infrastructure et après avoir rempli les obligations de contrôle à l'entrée, Madame le Bâtonnier et son délégué ont été accueillis par Directrice de l'Etablissement public de santé national de FRESNES, Madame

I. Accueil et présentation de la structure

Madame le Bâtonnier et son délégué ont visité l'entrée rénovée de l'Etablissement public de santé national de FRESNES présenté par Madame la Directrice.



Une maquette de l'établissement a également été présentée.



Madame la Directrice et le Major ont conduit Madame le Bâtonnier et son délégué dans une salle de réunion afin qu'une présentation des chiffres et statistiques de la structure soit effectuée.

Les différents responsables de la structure se sont joints à la réunion à savoir : Madame , Madame et un tour de présentation a été effectué.

Puis, une présentation sommaire des chiffres et statistiques de l'activité de l'Etablissement public de santé national de FRESNES ainsi que des enjeux et problématiques auxquels la structure est confrontée ont été abordés.

Madame la Directrice a fait une synthèse du dernier rapport d'activité de l'EPSNF publié en 2023, et a remis un exemplaire dudit rapport à Madame le Bâtonnier. Ce rapport sera conservé aux archives de l'Ordre.

II. Présentation des parties présentes et de leur fonction

Madame **Directrice adjointe en charge du secteur hospitalier** a présenté ses fonctions en expliquant être en charge de l'équipement, du budget, de l'économat et des travaux au sein de la structure.

Elle a par ailleurs mis en évidence son soucis de procéder aux changements des équipements obsolètes tant au niveau du matériel médical qu'au niveau de la structure ; une mise aux normes des ascenseurs ayant été effectuée récemment.

En tout état de cause, elle a déploré que l'établissement ait été dépossédé du bloc opératoire ainsi que du matériel de réanimation chirurgical.

Madame a également rapporté certaines difficultés liées à l'impossibilité de procéder au traitement des maladies infectieuses et celle, notamment, de l'incapacité de l'Etablissement public de santé national de FRESNES de procéder à des dialyses.

Elle a ensuite exposé les différents dispositifs de médiation et les projets mis en œuvre par l'EPSNF à savoir :

- un projet equi-santé : il s'agit d'un projet de sensibilisation par les chevaux ;
- le projet visant l'apaisement par les sens : à travers la musique, la lumière, l'odorat, le toucher. Il s'agit d'un travail mis en place pour les patients anxieux à l'aide d'un chariot mobile se déplaçant de cellule en cellule ou par la mise en place d'un espace dédié
- un projet d'accueil temporaire : il s'agit de l'accueil dans un centre médico-social de sûreté. Dans le cadre d'une retenue et non d'une détention, le l'Etablissement public de santé national de FRESNES met à disposition 10 chambres/studettes en vue de la préparation de leur sortie.
- un projet café-diabète : pour les patients souffrant d'un certain type de diabète.

Madame **ingénieur hospitalier** a mis l'accent sur la remise aux normes de la lingerie.

Sa fonction réside dans le contrôle et le traitement des outils médicaux et du linge afin d'éviter les contaminations.

Madame **riche de 20 ans d'expérience au sein de l'EPSNF** a ensuite pris la parole afin d'exposer son travail de codification de l'activité médicale.

Elle a par ailleurs présenté son travail de responsable du secrétariat spécialisé en charge de la maintenance internet et la création des supports de communication de l'EPSNF.

Elle assure également les aspects administratifs relatifs à l'entrée et du séjour des patients détenus.

III. L'EPSNF en quelques chiffres

Madame PAUL a repris la parole pour nous exposer les chiffres-clés de l'EPSNF :

- 1998 : ouverture de la structure ;
- 80 lits ouverts aux patients-détenus ;
- réfection des parloirs il y a 10 ans ;
- ravalement très récent des façades qui n'avaient pas été refaites depuis les années 60.
- une équipe de 15 médecins ;
- une double tutelle du Ministère de la Justice et du Ministère de la Santé ;
- une étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé notamment dans la fourniture d'appareils d'imagerie médicale, de rééducation, de scanners mais également dans la gestion des ressources humaines dans le lien avec des professionnels de santé (pneumologues, ORL, professionnels vacataires ...) ;
- 2022 : obtention de la Certification « haute qualité de soins » délivrée par la Haute Autorité de Santé ;
- un fonctionnement autonome par un double financement de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Santé ;
- un système de partenariat particulièrement développé avec un panel de soins très étendu.

Madame la Directrice de l'établissement et Madame la Directrice adjointe ont mis l'accent sur l'accueil d'un public varié pour les personnes ayant une autonomie limitée notamment pour les patients détenus souffrant d'un handicap, de personnes amputées ou ayant souffert d'un accident vasculaire cérébral.

IV. Visite des locaux

1. Centre socio-médico-judiciaire de sûreté (CSMJS) :

Visite du Centre socio-médico-judiciaire de sûreté (CSMJS).

Il a été créé en novembre 2008 et a pour vocation d'accueillir des personnes retenues pour une durée maximum de 1 an et 7 mois avec une durée moyenne de 4 à 5 mois.

Il comprend 10 chambres et studios. Une cuisine-relais est mise à disposition des personnes retenues grâce à l'appui d'une plateforme de production située à RUNGIS.

Par ailleurs, une salle polyvalente dite « *salle collective* » est mise à disposition des personnes retenues notamment pour les groupes télé-cognitifs. Elle sert également de salle d'exposition.

Une salle polyculturelle est également ouverte aux patients détenus.

La cuisine du CSMJS est notamment utilisée par les ergothérapeutes.



Couloir du CSMJS

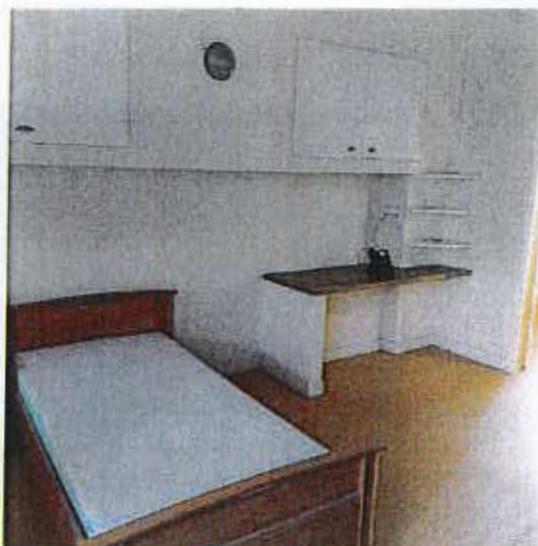


Photo du studio



Photo des équipements



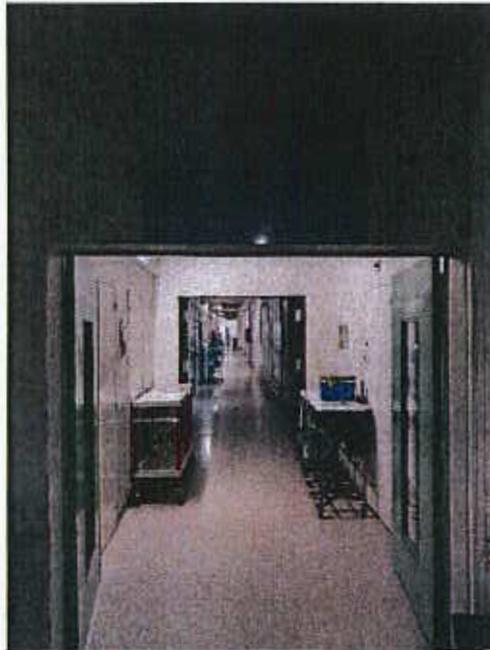
Salle collective



Cuisine du CSMJS

2. Visite du SSR 1&2 :

Entrée du SSR :



Il est composé de chambres équipées d'un bandeau d'oxygène et d'un lit d'hôpital.

Chaque chambre cellule est équipée d'un sanitaire (toilette, lavabo), d'un téléphone permettant de procéder à des appels en cas d'urgence ainsi que d'une télévision.



S'agissant de leur fonctionnement, les clés des différentes chambres sont confiées au surveillant et sont fermées à l'aide d'une serrure.

Il arrive que les clés soient confiées aux patients.

Un personnel de nuit composé de cinq agents est en charge de la surveillance des patients détenus qui sont placés dans des chambres-cellules.



Les SSR 1 et 2 s'étendent sur deux étages.

On peut retrouver à chaque étage :

- une salle de soin,
- une salle de douche adaptée aux personnes à mobilité réduite, chaque patient détenu ayant la possibilité de prendre une douche par jour.



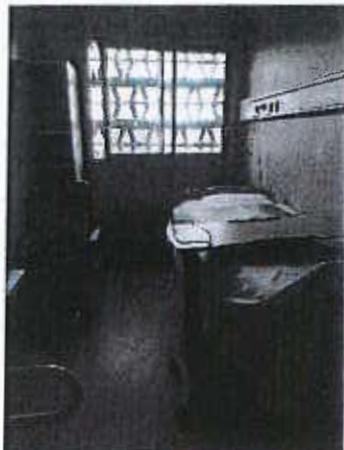
Les patients-détenus ont également accès à des salles individualisées, des salles collectives, des salles d'ergothérapie, ainsi qu'une salle de massage thérapeutique.



3. Visite de l'étage dédié à la médecine :

L'« étage médecine » est composé de 7 chambres rénovées en 2019, dans lesquelles on retrouve un lit médical, un bandeau de sécurité, une télévision, un lavabo, une toilette individuelle.

Au-delà des soins médicaux, on note que les agents pénitentiaires et les médecins travaillent de concert et dans le souci de trouver un équilibre entre le confort et les nécessités judiciaires.



4. Visite de l'étage administratif :

Il est composé d'une bibliothèque et d'unité de vie familiale : il s'agit d'un petit appartement qui pouvant accueillir les familles des patients-détenus pour une durée de 24 à 72h.

A l'étage administratif, on retrouve une salle de repos contenant une télévision, ainsi qu'une salle d'activité avec un personnel élargi de neuropsychiatre, diététicienne et orthophoniste notamment.

Si la directrice de l'Etablissement public de santé national de FRESNES déplore la perte d'une dizaine de lits, ce dernier dispose de 35 lits en hépato-gastro entérologie.

5. Visite d'une aile non occupée :

Une aile complète comprenant des anciennes cellules vides a été visitée.

Une réflexion est menée au sein de l'EPSNF afin de réaménager l'espace

Des travaux de mise aux normes de sécurité incendie ont été réalisés récemment.



6. Visite de l'aile d'imagerie médicale :

Une rencontre avec le médecin chef de l'imagerie médicale a pu être organisée et une présentation des équipements a été effectuée.

Cette aile comprend une salle d'attente pour hommes, une salle d'attente pour femmes.

Le scanner nous a été présenté comme la « fierté » de l'EPSNF car il permet 15 à 20 consultations par jour.

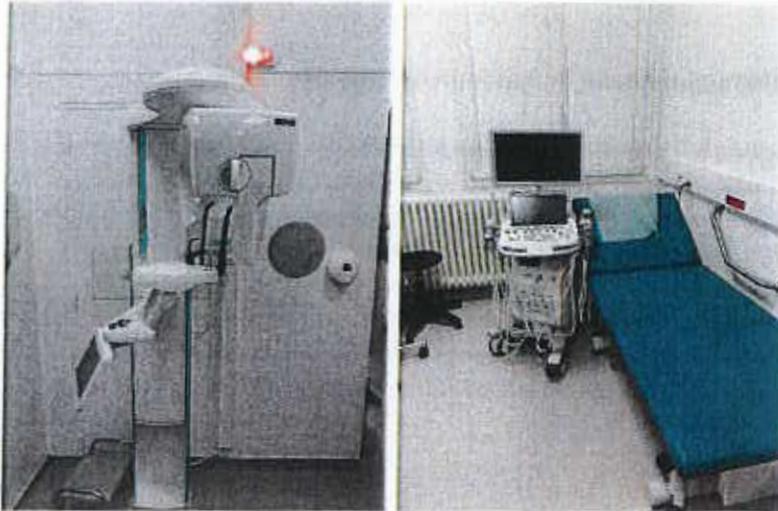
Des séances de radiographie sont mises à disposition avec de nombreuses prises de rendez-vous par les différents lieux de privation de liberté franciliens :

- le centre pénitentiaire de BOIS-D'ARCY ;
- la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS ;
- la maison d'arrêt de NANTERRE ;
- la maison d'arrêt de VILLEPEINTE ;
- le centre de détention de REAU ;
- la maison d'arrêt des femmes de VERSAILLES ; et,
- des demandes ponctuelles sont également formulées par le centre pénitentiaire de PARIS-LA-SANTE.



La prise de rendez-vous est rapide pour les IRM, car les rendez-vous peuvent être proposés à 48h voire au jour de la demande.

Le service d'échographie est particulièrement performant et propose 4 à 6 échographies par jour notamment pour les échographies cardiaques et transthoraciques.



Photos des équipements du service d'imagerie médicale

7. Visite des parloirs :

L'Etablissement public de santé national de FRESNES comprend 14 parloirs situés au rez-de-chaussée. 4 cellules sont réservées aux détenus-auxi et notamment pour l'écrivain public, le coiffeur et autre travailleur.



8. Visite des extérieurs :

Avec une présentation du jardin thérapeutique et du parcours de marche.



Parcours de marche

Le parcours de marche est destiné aux patients détenus disposant d'une prescription médicale en ce sens et vise le retour à la mobilité et au dynamisme à l'appui d'un personnel soignant qui accompagne chaque patient détenu dans sa progression.

Récemment, l'Établissement public de santé national de FRESNES a pu accueillir des chevaux (un parcours de soin avait été mis en place dans le cadre du projet equi-santé pour travailler sur la perception sensorielle).



Jardin thérapeutique



Parcours de marche

Le présent rapport est établi sincèrement et sans retranchement de ce qui a été vu et entendu par Madame le Bâtonnier et son délégué.

Il est destiné à être diffusé conformément aux dispositions du code de procédure pénale et aux pouvoirs conférés au Bâtonnier.

Annexe 3 : Photos diverses lors de la visite du 19 février 2025



Vue surplombante sur la cour de l'EPSNF



Terrain de sport de l'EPSNF

Fresnes, le 16 mai 2025

La Cheffe d'établissement

A

À Madame le Bâtonnier
Ordre des avocats du Val-de-Marne
Place du palais-94000 Creteil

Vos réf. : REC-2025 002442-VLM YB/lb

Objet : Observations en
réponse relatives à la
visite de l'EPSNF au
titre de l'article 719 du
code de procédure
pénale.

Madame le Bâtonnier,

J'accuse réception du pré-rapport relatif à votre visite de l'Établissement Public de Santé Nationale de Fresnes en date du 19 février 2025.

Dans le respect du principe du contradictoire, je souhaite à ce stade formuler plusieurs observations portant sur des erreurs factuelles relevées dans le document :

1. *Page 3* : Il est spécifié que les ascenseurs ont été mis aux normes, or ce n'est pas encore le cas. Par ailleurs, Mme / a indiqué que l'établissement avait été dépossédé du bloc opératoire, du service de réanimation chirurgicale et des dialyses, ce qui a amoindri son image Cette dernière activité ne pouvant effectivement plus être proposée aux patients.
2. La disparition des blocs de la réanimation chirurgicale et des dialyses a été concomitante avec la création des UHSI par un arrêté du 24 août 2000, la création de ces UHSI ayant été prévue par la loi du 18 janvier 1994 (une par direction interrégionale pénitentiaire). Une UHSI est une unité sanitaire, sécurisée par le personnel pénitentiaire, rattachée à un CHU à compétence médico-chirurgicale et adossée à un plateau technique très spécialisé ; L'UHSI est destinée à accueillir des patients détenus soit en urgence, soit pour des hospitalisations courtes < à 48 h, soit pour des hospitalisations > à 48 h (suite d'hospitalisation urgente). Pour le Val de Marne, l'UHSI est implantée à la Pitié Salpêtrière), la finalité étant de cette structure étant de faire bénéficier les détenus d'une qualité de soins équivalente à celle de la population générale.

Mme [redacted] a également rapporté des difficultés liées au fait que certains patients présentent des pathologies infectieuses, nécessitant une détection resserrée tant pour les autres détenus que pour les personnels (identification et suivi des cas contact).

Nota : l'hôpital dispose de -7 lits orientés infectiologie.

Il est indiqué que Madame [redacted] : est ingénieure hospitalière. Cette information est inexacte : Madame [redacted] est cadre infirmier au sein de l'établissement.

3. *Page 4* : Le rapport mentionne que l'EPSNF a été créé en 1998. Cette date ne correspond pas à l'historique réel de l'établissement. L'infirmierie centrale a été construite en 1898, elle est devenue un établissement public en 1985, puis a accédé au statut d'établissement public de santé en 1995.
4. *Page 7* : Il est mentionné qu'il arrive que des clés soient confiées aux patients. Cette affirmation est erronée. Les patients ne disposent jamais de clés. Seuls les surveillants pénitentiaires et les personnels soignants disposent chacun d'un trousseau de clés, dans le respect strict des procédures de sécurité. Par ailleurs, 6 agents et non pas 5 sont affectés à la surveillance des patients-détenus en service de nuit.
5. *Page 9* : Il est indiqué que la durée d'une UVF varie de 24 à 72 heures. La durée des UVF varie de 6 heures à 72 heures, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il est également inscrit que nous possédons 35 lits d'hépatogastroentérologie, ce qui n'est pas le cas. Il n'y a aucun lit de cette spécialité, l'EPSNF dispose de 16 lits de médecine, de 42 lits de MPR, de 7 lits d'infectiologie et de 15 lits de SSR, auxquels s'ajoutent 6 lits d'Hôpital de Jour de Médecine et 6 lits d'Hôpital de Jour de MPR.
6. *Page 10* : Il est mentionné que certaines séances de radiographie sont effectuées par l'EPSNF pour d'autres établissements. Le centre pénitentiaire de Fresnes être ajouté à la liste mentionnée.
7. *Page 14* : Il est indiqué qu'il s'agit d'un terrain de sport. Il s'agit en réalité d'une cour de promenade aménagée avec un équipement sportif (panier de basket).

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces éléments dans la version finale de votre rapport. Je reste naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Bâtonnier, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice de l'EPSNF



Mme

Cheffe d'établissement

